

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt- six, le vingt-et-un mars les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Marc HETSCH, Maire.

Etaient présents : Hubert MONDIERE, Danielle LACOUR, Patrick LARRAY, Véronique FESSY, Yves LAGRANGE, Fabrice RABOUTOT, Christelle PAVALLIER, Thierry GOUTTARD, Christelle POUSSIN, Marie MARCHETTO, Sandy MATHEVET, David HERMANN, Marine DAMAIS, Clément CHRISTOPHE.

Secrétaire de séance : Clément CHRISTOPHE.

Date d'envoi de la convocation : 17/03/2026.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS MIXTES OUVERTS :
DESIGNATION DES MEMBRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉLECTRICITÉ DE LA LOIRE (SIEL)**

Suite aux élections du 15 mars 2026 et à l'élection du Maire et des quatre adjoints le 21 mars 2026, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant afin de siéger au Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Loire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°34 en date du 13 juin 1950 portant création du syndicat mixte « Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Loire » (S.I.E.L.).

Vu l'article 3 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner **01 délégué titulaire** et **01 délégué suppléant** de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Loire (S.I.E.L.) ;

Considérant que le conseil municipal :

- ✓ **doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant :**

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- Mr Yves LAGRANGE avec 15 (quinze) voix.
- Mr Fabrice RABOUTOT avec 15 (quinze) voix.

- Mr Yves LAGRANGE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) délégué **titulaire**.

- Mr Fabrice RABOUTOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) délégué **suppléant**.

- ✓ **Désigne :**

Le délégué titulaire : Mr Yves LAGRANGE

Le délégué suppléant : Mr Fabrice RABOUTOT

- ✓ **Transmettra cette délibération au président du syndicat mixte « Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Loire (S.I.E.L.) ».**

Le secrétaire de séance,
Clément CHRISTOPHE.

Fait et délibéré à Pradines (Loire) le 21 mars 2026.

Le Maire,
Jean-Marc HETSCH.